



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 28110

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le désarroi dans lequel se trouvent les malades qui doivent suivre un traitement médical qui n'est pas prévu dans la nomenclature des soins. En effet, ils se trouvent dans une situation très délicate à l'égard des praticiens qui les soignent car ceux-ci sont dans l'impossibilité de facturer leurs actes. Il lui demande par conséquent de bien vouloir préciser dans quelle mesure la mise en oeuvre d'une procédure simple et rapide de traitement de ces demandes de codification est envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28110

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8600